
HYDERABAD – Principes opérationnels du GAC (session 1)

Lundi 7 novembre 2016 – 11h30 à 12h00 IST

ICANN57 | Hyderabad, Inde

HENRI KASSEN:

... N'a pas eu des discussions approfondies. Nous avons suggéré que cette séance soit utilisée non pas en tant que séance plénière du GAC, mais plutôt comme une séance du comité qui travaille sur les principes opérationnels.

Donc peut-être qu'il y a des membres du GAC qui voient ces informations pour la première fois. Et c'est parce que cette séance était dédiée au travail du comité, du groupe qui travaille sur les principes opérationnels.

Bon, je vais parler un petit peu, je vais faire une synthèse du travail que nous avons. Nous n'avons que 10 minutes, donc il va falloir que l'on dépasse de 10 minutes.

Mais bon, le président, je pense qu'il ne va pas nous en empêcher. Il a pris responsabilité du retard que l'on a pris.

Donc voilà, je vais faire une synthèse pour vous dire où nous en sommes au niveau de nos discussions. Nous n'avons pas à partager des documents avec le GAC en séance plénière car

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

l'idée, c'était d'utiliser cette séance comme une séance de travail de notre groupe.

Les collègues sont bien entendu invités à faire des commentaires, si vous le souhaitez.

Mon collègue de l'Inde et moi-même avons brièvement discuté de cette synthèse. Et donc pour cette réunion, pour cette séance, nous allons nous focaliser sur les deux derniers points que vous voyez sur la diapo à l'écran.

Le premier point a été déjà abordé. Nous avons identifié donc les principes dans les différentes catégories. Nous avons 5 catégories de principes. Nous avons déjà proposé un plan de travail. Celui-ci a été communiqué et approuvé.

Maintenant, nous allons discuter des amendements qui seraient nécessaires afin de pouvoir présenter ces principes opérationnels aux membres du GAC en séance plénière pour approbation, mercredi.

Voilà la synthèse que je voulais vous présenter par rapport à notre travail.

Et nous allons donc passer aux catégories. Pour votre information, les membres du groupe connaissent déjà les catégories. Mais ici vous voyez quelles en sont ces catégories.

Nous avons une première catégorie. Nous n'avons pas parlé de la catégorie 2, 3, 4 ou 5 maintenant parce que nous n'avons pas suffisamment de temps. Nous allons en parler entre les séances.

Pour ce qui est de la catégorie 1, il s'agit de principes qui ont été déjà approuvés par le groupe. Nous voulons identifier si ces principes peuvent être présentés en séance plénière du GAC, et être adoptés ou non.

Est-ce que nous pouvons passer à la diapo suivante s'il vous plait ?

Ce sont les principes de la catégorie. Vous voyez les articles indiqués sur l'écran.

Nous allons passer aux articles donc.

Article 3 à l'ordre du jour, voilà les deux principes. Ils ont été approuvés par le groupe pour être présentés au GAC mercredi.

Or, ces principes ne nécessitent pas de changement ou des changements de type rédactionnel, des changements minimums.

Je vous rappelle qu'il y a eu une suggestion faite la semaine dernière pour que le principe 12 soit expliqué davantage. Le commentaire était d'accord pour dire que ces principes ne nécessitaient pas de changements majeurs, et donc cela

pourrait être présenté mercredi. C'est l'article 2, les principes des nouveaux principes du GAC qui serait donc adopté.

Ces principes sont les principes 52 ou 53. Le GAC aurait 30 jours pour les examiner. Ensuite, il y aurait un processus de vote pour voir s'ils peuvent être adoptés en tant que principes révisés.

Donc vous voyez donc ces deux principes. S'il y a des changements qui ne seraient pas d'ordre rédactionnel, ces principes devraient passer à une autre catégorie.

Voilà donc les principes que nous souhaitons présenter dans la catégorie 1.

Y a-t-il des commentaires ou des modifications rédactionnelles qu'il faudrait introduire ?

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci beaucoup. Je ne veux pas arrêter les discussions parce que nous savons que nous avons très peu de temps. Ma collègue Christine participe au groupe ; mais je me demande, est-ce que ce ne serait pas utile pour le groupe de voir quels sont les principes existants et quels sont les changements proposés, quels sont les changements que vous proposez? Cela serait plus simple.

HENRI KASSEN :

Merci. En raison du temps, nous avons pensé que les membres du comité ont eu l'avantage d'avoir eu, je pense, quelques mois ou même un an pour discuter et étudier cette question. L'idée est donc de nous centrer sur la question puisque nous n'avons pas de temps. Les membres du comité ont les antécédents de tous les principes et nous avons accordé que ce seront les principes à adopter, même s'il y a de petites modifications éditoriales à y introduire, et nous avons accordé que l'on parle de la catégorie 1. Les membres du comité le savent, et nous voulons obtenir l'aval du comité afin de faire ensuite la présentation au GAC, et puis bien sûr le GAC peut nous suggérer des directives ou l'approuver.

Merci.

L'Égypte.

ÉGYPTE :

Merci, Henri.

Juste pour être sûre de bien comprendre, ce sont les articles après le changement, après les petites modifications ou avant ? Parce que si je me souviens bien -- et vous pouvez me corriger, bien sûr - nous avons dit que cela ne reflète pas fidèlement la situation actuelle. Désolée. Je veux dire, télécopie et courrier

aérien. Mais je pense que cela a été changé. Je me demandais juste si c'est la version avant les modifications.

Merci.

HENRI KASSEN : Merci l'Égypte.

Ensuite, nous avons l'Iran et le Royaume-Uni. Puis nous nous pencherons sur -- nous en reparlerons.

Merci.

IRAN : Merci. Puis-je parler maintenant ?

HENRI KASSEN : Oui, svp. Iran

IRAN : Simplement, je pense que, pour être plus clair, au numéro 12, quand nous disons « avant la réunion », nous devrions insérer « X » jours, avant le début de la réunion. Car si on dit avant la réunion on peut parler de six mois, deux mois, trois mois, un mois...

Et puis le deuxième ici dans ce numéro 13, même chose, sera communiqué au secrétariat du GAC par écrit. Il devrait y avoir un délai. Alors, un jour avant la réunion pourrait signifier un changement à l'ordre du jour? C'est quelque chose qui manque, disons...

Mais maintenant, revenons aux propositions ou à la suggestion de la Commission européenne. Dans toutes les organisations, lorsque vous modifiez quelque chose, ce que l'on fait d'habitude c'est vous montrer le texte précédent avec le suivi des changements afin que les gens savent ce qui a été changé. Autrement, les gens peuvent dire que peut-être un changement n'est pas nécessaire du tout.

Alors pourquoi au moins vous n'utilisez pas le suivi des changements pour voir le texte initial et les modifications ?

Mais néanmoins, cela n'a rien à voir avec les deux calendriers que j'ai proposés. Il faut parler du délai. Nous ne pourrions pas dire « avant », et nous ne pourrions pas dire que le changement de l'ordre du jour doit être envoyé au secrétariat. Une heure avant la réunion, j'informe le secrétariat d'un changement par courriel ? Ce n'est pas -- non. Nous devrions avoir quelque temps. Suffisamment à l'avance et de préférence « X » semaines ou « X » jours avant. Ils devraient faire des efforts en ce sens.

Merci.

HENRI KASSEN : Merci, Iran. Nous y reviendrons.

Le Royaume Uni, svp.

ROYAUME-UNI : Merci monsieur le président. J'ai quelques changements à proposer pour le principe 12, qui incluent aborder la question que l'Iran vient de soulever.

Tout d'abord, un ordre du jour proposé. Je suggère peut-être de changer cela à un ordre du jour préliminaire, parce que ce qui est diffusé avant la séance est ouvert, vraiment, à la finalisation et à l'accord au début de la réunion. Bien souvent, nous parlons d'ordres du jour préliminaires et nous acceptons ensuite l'ordre du jour préliminaire au début de la réunion. Donc pour ce texte, je propose de changer le mot « proposé » par « préliminaire ».

Et puis après « doit être, » je suggère « préparé en consultation avec le comité ».

Alors, un ordre du jour préliminaire de la réunion sera rédigé en consultation avec le comité. Là je pense aux téléconférences du GAC pour discuter de l'ordre du jour.

Et puis, pour continuer, « Et sera communiquée aux membres et aux observateurs » -- là insérer « et les observateurs --« au plus tard 20 jours ouvrables avant la réunion ».

Alors, je répète le texte entier : un ordre du jour préliminaire de la réunion sera rédigé en consultation avec le comité et sera communiqué aux membres et aux observateurs au plus tard 20 jours ouvrables avant la réunion, point.

J'imagine que les transcripteurs auront saisi tout cela.

Merci.

HENRI KASSEN :

Merci, le Royaume-Uni.

Nous avons dit que -- ... -- et je vous remercie pour vos contributions -- ...notre temps est très limité. S'il fallait faire des modifications aux principes, nous devons les reclasser ou les mettre dans une autre catégorie. Nous allons en discuter, parce que les changements proposés peuvent nécessiter de débats de fond ou de débats ultérieurs. Alors, les changements ou les propositions devant faire l'objet de débats devront être mis de côté et ils seront renvoyés au comité pour discussion. Voilà la première chose.

D'autre part, le comité renverra ça au GAC, 60 jours après, et puis, dans les 60 jours ces changements seront alors effectués. Mais il y a un double emploi. On peut juste le renvoyer au comité.

Alors il faut penser qu'il n'y aura pas de changements ou de modifications à la rédaction du texte maintenant. Nous sommes en train de l'étudier. Si ce n'est pas acceptable, s'il y a des changements qui doivent être accomplis, on ne présentera pas ça au GAC. Alors nous allons retirer ces principes. Comme celui qui a été mentionné par le Royaume-Uni qui a proposé des modifications au principe 12 qui va alors prendre du recul et que l'on ne fera pas progresser.

Quant au principe 13, il y a aussi la question de l'Égypte, si des changements ont été effectués auparavant ou si c'est l'original. Il s'agit de l'original dans sa forme actuelle. Alors, voyons rapidement le principe 13. S'il s'agit -- s'il y a une question ou des changements, nous devons le mettre de côté et le renvoyer au comité. On n'ira pas plus loin. Nous ne pouvons pas aborder le principe 12 parce que le comité -- nous avons dit que nous devons apporter des modifications avant et ainsi de suite. Et même fournir un calendrier. Ce n'est pas quelque chose -- c'est une question de rédaction. Vous ne pouvez pas dire dix jours, 20 jours, un autre dira 30 jours, d'autres diront 100 jours. De sorte que -- nous ne pouvons le finaliser. Le principe 12 ne peut pas

être finalisé. Parce que nous sommes pressés par le temps. Alors, on laisse le principe 12 de côté. Si nous avons des changements ou des commentaires sur le principe 13, veuillez le dire.

On n'ira pas plus loin avec le principe 12. Il est maintenant renvoyé au comité. Nous devons le discuter et l'aborder pendant la période inter sessions et revenir à la prochaine réunion de l'ICANN avec une nouvelle proposition.

Iran.

IRAN :

Cher Henri, vous faites les choses trop compliquées. Nous n'avons pas besoin de tellement de formalités. On a posé une simple question, et tout le monde est d'accord. Tout simplement vous la soumettez au GAC. Alors pourquoi avez-vous besoin de revenir au comité et puis revenir ici ? Trop de formalismes.

La proposition que vous pouvez faire est très claire et pourrait être acceptée ici sous forme préliminaire, vous l'appellez préliminaire, et l'envoyer au comité. Pourquoi revenir encore une fois au comité ? Je ne pense pas que nous avons besoin de tellement de formalités.

Merci.

HENRI KASSEN :

Merci. Merci.

OK. Cela indique essentiellement que probablement notre comité souhaite envoyer cela au GAC mercredi, tel qu'il est, et puis ces suggestions peuvent être ensuite ajoutées dans les 60 jours que le GAC donnera pour que les principes soient adoptés. Ensuite, nous pouvons faire les modifications à la rédaction. Nous avons 60 jours après que le GAC -- demain il l'approuvera, ou mercredi. Soixante jours après ça, les principes seront ouverts. Nous ferons -- nous ferons les changements. Nous proposerons un calendrier. Et puis, tous les membres du GAC feront des commentaires et nous devons décider sur le calendrier. Et dès que ce sera décidé, dans les 60 jours, le président présentera ensuite un appel et ensuite nous l'adopterons ou le rejetterons. Voilà le processus formel dont nous parlions.

Ce que nous voulions faire maintenant ... nous voulons dire au comité, au comité des principes opérationnels que nous regardons les principes. Nous avons dit que le comité trouve que les principes 12 et 13 sont corrects. Maintenant -- maintenant discussion. Maintenant le principe 12 a été laissé de côté et nous avons dit que des besoins « préalables » doivent être définis. Nous devons proposer un calendrier. Ce qui signifie

que le principe 12 n'est plus acceptable pour le présenter au GAC. Nous pensons qu'il peut revenir au comité. Nous le mettons maintenant dans la catégorie 2 et nous devons mener des discussions à ce sujet.

L'Iran -- le collègue d'Iran pense qu'il y a trop de formalités. On n'en a pas parlé. Notre temps est très limité. Alors, le chemin le plus court est donc de dire, ne pas l'envoyer au comité. Nous devons le ré-examiner et le présenter plus tard avec ces modifications. Nous allons travailler sur ces changements en tant que comité ou il va au GAC tel quel, le GAC approuve qu'il puisse être changé dans les 60 jours, et ces modifications deviennent donc effectives.

Je ne sais pas, peut-être que le président peut nous aider, si vous le souhaitez.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Bon, à vous de décider. Vous devez nous dire comment vous voulez mener cela.

HENRI KASSEN : Merci. L'Iran. J'ai peur maintenant d'un dialogue ici, mais c'est bien. C'est pas mal. Écoutons les commentaires. Merci.

IRAN : Henri, la situation est assez claire. Les propositions pour le changement du principe 12 ont été présentées ici, et personne n'a été en désaccord. Prenez-le tel qu'il est. Vous n'avez pas besoin de revenir au comité et ainsi de suite. C'est fait.

La seule chose que vous pouvez faire c'est d'utiliser le suivi des changements pour que nous sachions ce qui a été modifié. Mais pas le renvoyer au comité... Vous avez le GAC complet ici et -- alors celui-là est considéré comme accepté.

La même chose. Vous le mettez en deuxième lieu et puis vous le considérez comme convenu. Mais pas le renvoyer au comité. Seule chose : la présentation devrait avoir le suivi des changements. Cela est essentiel pour que tout le monde comprenne quel était le texte initial et quels ont été les changements.

Merci.

HENRI KASSEN : Merci. Noté.

L'Espagne.

ESPAGNE : Merci.

Je n'ai pas bien compris quelle est la proposition. Celle du Royaume-Uni, la vôtre. Si c'est la proposition du Royaume-Uni, il n'a pas -- il n'y a eu aucune discussion. Tout d'abord, il faut y penser. Au moins, j'ai besoin d'y jeter un coup d'œil et de l'étudier. J'ai besoin d'au moins un jour pour en discuter.

Mais en dehors de cela, si le GAC est d'accord que ce texte sera approuvé, le GAC ne peut pas l'approuver ici. Il faut attendre 60 jours car c'est le principe 53 qui le dit. Donc même si on est tous d'accord sur ce nouveau texte, c'est ok, mais on ne peut pas l'approuver ici.

HENRI KASSEN :

Merci. Merci l'Espagne. Ce sont les dispositions actuelles des principes 53, 52 et 53.

Commission européenne

COMMISSION EUROPÉENNE :

Oui, merci beaucoup. Je me demande simplement d'un point de vue purement pratique et de procédure, et puisque nous avons très peu de temps, ne serait-il pas mieux pour le groupe de travail d'examiner rapidement les parties qui devraient avoir des changements mineurs? Nous en avons discuté il y a quelque temps. Il y avait certaines propositions que l'on avait faites.

Le groupe de travail pourrait rapidement y jeter un coup d'œil et nous donner les versions modifiées ; vous respectez vos articles 52 et 53 et dans les 60 jours, le GAC peut approuver, en vertu de ses procédures normales, et puis au moins vous aurez avancé sur ces petits changements que le GAC a jugé appropriés.

Cela permettrait d'économiser le temps de la séance plénière et vous permettrait d'avancer au moins sur ces petits changements. Et puis le groupe de travail peut continuer à analyser d'autres questions et à formuler d'autres propositions.

C'est peut-être la manière de travailler.

HENRI KASSEN :

Merci. Je viens de me rendre compte que je vous ai nommé UE, la Commission européenne -- également U.E., mais E.C. est probablement l'option correcte. Commission européenne.

Merci.

Eh bien, le document avec le suivi des changements est une bonne suggestion ; on pourrait travailler sur ce point mercredi quand nous ferons les propositions formelles, afin que nous puissions -- on peut voir... Et puis on aura un document qui nous permettra de voir les changements proposés et ce qui peut -- ce que le GAC peut alors adopter ou pas mercredi quand nous ferons la proposition.

Maintenant, nous devons -- je pense que l'article 13 est OK. Je n'ai pas reçu de commentaires à cet égard. Nous allons donc au prochain -- je voulais juste entendre ce que le président a dit.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Étant donné que l'on est en retard et qu'il nous faut du temps pour préparer la réunion du Conseil, qui est très importante, étant donné le nombre de questions que nous devons aborder, je suggère de nous arrêter ici. Nous avons eu 25 minutes au lieu de 30. Je pense que c'est -- oui, c'est le maximum que nous pouvons consacrer à ça.

Et je vous prie de faire tout le nécessaire pour préparer dûment la réunion de mercredi afin que nous sachions à l'avance quels sont les objectifs et quelles sont les façons de procéder, pour passer le moins de temps possible sur les procédures mais que nous puissions en fait traiter la substance pendant la séance plénière.

Dix secondes pour l'Égypte, et puis il faut résumer.

ÉGYPTE : Je pense que nous devons nous réunir comme groupe de travail avant mercredi. Alors peut-être nous pouvons essayer de nous réunir et de décider ce que nous allons faire pour être préparés

avant mercredi. Je ne veux pas tout laisser pour mercredi, je vous prie. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci de cette suggestion.

Alors je vous remercie, Henri, d'avoir dirigé cette séance.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]